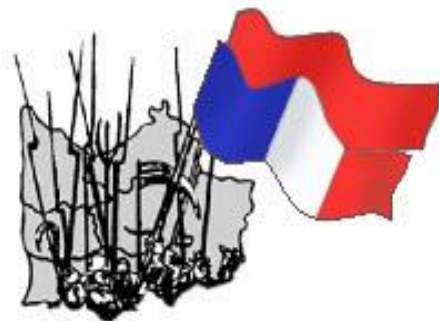


# BULLETIN-LETTRE N° 76

janvier, février, mars 2017

# 1851



## Association pour la mémoire des Résistances républicaines

Siège social : Hôtel de Ville 04190 Les MÉES – site : [www.1851.fr](http://www.1851.fr)

Directrice de la publication : Colette Chauvin

Périodicité : trimestrielle

### *Une très bonne année 2017*

*empreinte des valeurs républicaines*

*bien malmenées et galvaudées*

*par les temps qui courent.*

### • *Compte rendu de notre AG du 17 décembre à Aups*

#### – **Présentation des mémoires de Joseph Maurel**

par Frédéric NEGREL :

Passionnante histoire de ce jeune fabricant de vermicelle à Aups qui nous fait revivre, par ses mémoires et dans le contexte social de son époque, sa prise de conscience politique au moment du coup d'État, son implication, son arrestation ... Mais nous vous laissons la découvrir vous même dans notre dernier bulletin-livre que vous allez prochainement recevoir ou que vous avez déjà en main.

#### – **Rapport moral et d'activité**

par Colette CHAUVIN :

Notre Assemblée Générale, s'est tenue à Aups en raison de notre actualité : la publication, en partenariat avec les Archives Départementales du Var, du manuscrit des mémoires d'un Aupsois, Joseph Maurel, sur le soulèvement de décembre 1851 et sur sa détention.

Ce manuscrit a été proposé aux A.D.83 qui, après consultation de notre vice-président,

Jean-Marie GUILLON, l'ont acquis. Avec leur accord, nous avons décidé de le publier

Frédéric NEGREL s'est aussitôt attelé à la tâche. Énorme travail de transcription d'annotation et de mise en page.

Paul CRESP notre secrétaire s'est occupé de l'impression et s'est démené pour qu'aujourd'hui un certain nombre d'exemplaires soient à la disposition des adhérents présents et à jour de leur cotisation 2016. Pour les retardataires, voir notre trésorière Noëlle BONNET. En plus de ce travail, Paul a assuré la sortie des bulletins trimestriels alimentés par nos adhérents, historiens ou non :

- Raymond HUARD
- René MERLE
- J-C BABOIS
- La touchante lettre à un déporté Tourtourain, transcrite et annotée par Frédéric ...

Dans nos bulletins, nous signalons aussi des articles et ouvrages intéressants quand nous en avons connaissance, comme par exemple :

– “*Le patrimoine républicain en Provence verte*” dont J-M Guillon pourrait nous parler et qui nous fait penser à l'ouvrage de Paul sur les Mariannes.

– Le chapitre de Régis BERTRAND intitulé “*Quelques relais de la mémoire de la Résistance au coup d'État de 1851*” paru dans l'hommage rendu à Jean-Marie Guillon, ouvrage à lire en entier !

Dans le prochain bulletin, nous aurons, entre autres, la contribution de l'un de nos

adhérents sur ses ancêtres républicains des Bouches du Rhône et aussi l'annonce de la publication de : *“Un chemin vers la liberté sous l'occupation”*, mémoire de Daniel BENEDITE, collaborateur de *Varian Fry* au *comité américain de secours des intellectuels artistes et politiques*, présenté par Jean-Marie Guillon et J-Michel Guiraud. Une Résistance en lien avec celle qui nous motive depuis 19 ans.

Ce résumé non exhaustif de nos activités et les intentions qui les portent m'amène à vous rappeler que notre Association aura 20 ans en 2017, qui aurait pu penser, en 1997, quand une poignée d'entre nous s'est réunie aux Mées, sous le regard éclairé de René Merle, avec l'implication de Jean Signoret notre premier secrétaire, pour prévoir de ranimer, 150 ans après en 2001, l'Esprit Républicain qui avait soufflé dans les Basses-Alpes, le Var et dans bien d'autres contrées. Qui aurait pu penser que l'on serait encore concerné 20 ans après.

Il faut dire, me semble-t-il, que les événements contemporains nous ont bien aidés ! Presque 20 ans après donc, une quinzaine d'ouvrages, cinq fois plus de bulletins, des conférences, des débats, des rencontres, des interventions, des sollicitations, de nombreux partenariats associatifs ou publics, un site consulté régulièrement et alimenté par F. Négrel, source très riche et très importante pour faire connaître et évoluer notre action, l'Association est toujours là.

En 2001 nous avons décidé de poursuivre car au lieu d'un aboutissement, nous avons eu l'impression de commencer à peine tant cet épisode historique appelait à des recherches.

En 2007, pour les 10 ans, nous avons organisé deux journées avec de multiples et diverses interventions qui confirmaient l'élargissement de la notion de Résistance étudiée au sein de notre Association.

Alors pour ses 20 ans, il nous semble qu'on lui doit un bel anniversaire. Nous l'avons annoncé à l'AG de 2015 et dans le premier bulletin de 2016.

### **Projets :**

**Pour 2017**, en plus des activités habituelles, nous avons pensé à la publication d'un bulletin-livre sur les Basses-Alpes.

En effet, nous nous sommes rendu compte que, même si quelques textes ont été publiés sur ce département où les Républicains ont affronté et fait reculer l'armée de Louis Napoléon Bonaparte aux Mées en décembre 51, aucun ouvrage conséquent, spécifique au soulèvement et actualisé n'y a été consacré, à part une brochure des Archives Départementales et une de notre Association.

Sa publication pourrait coïncider avec une manifestation sur un week-end élargi assorti de divers types d'activités sur plusieurs lieux.

À cette fin, que le projet aboutisse ou non, nous avons réservé des salles **aux Mées**, siège de notre Association, les 14 et 15 octobre 2017, seules dates libres avant l'hiver.

Ce qui serait réalisable d'après nos prises de contacts :

– **À l'Escale** le mardi 10 octobre, une lecture d'archives proposée par les Archives Départementales, choisies par le directeur et documents lus par la compagnie attitrée des AD 04, la *Mobil Compagnie*.

Pourquoi l'Escale : c'est proche des Mées, il y a une conférence par mois organisée par le *Patrimoine Escalais* qui serait notre partenaire et un public fidèle que Jean-Marie connaît déjà.

En 2001 René Merle y avait donné une conférence et inauguré une plaque avec le soutien de la mairie.

En 2017, une rue sera sans doute nommée en l'honneur des Républicains de 51, (peut-être le jour même).

– **À Digne**, le vendredi 13 à 18 h, aux AD 04

Une conférence sur les sociétés secrètes, sujet non traité à ce jour dans les Alpes de Haute Provence par Frédéric Négrel.

Pourquoi aux AD : elles sont ouvertes à ce projet et nous apportent leur concours. Elles organisent aussi des conférences, ont un public et se chargeraient de l'organisation.

– **Aux Mées**, les 14 et 15 octobre

Une conférence sur les exilés Bas-Alpins par Sylvie Aprile de la Société de 1848 et des révolutions au XIX<sup>e</sup> siècle. Elle a réalisé une thèse sur les exilés, bannis et proscrits de 1789 à la Commune et on se rend compte que ce sujet est toujours d'actualité.

Un salon du livre qui rassemblerait les auteurs contemporains, historiens ou non, ayant écrit autour de 1851, seraient invités.

Pour ce salon, notre partenaire serait aussi la médiathèque de l'AGLO.

La projection du film de Christian Philibert au *Cinématographe* de Château-Arnoux. Ce film a fait salle comble à Forcalquier dans le cadre des Journées du Patrimoine dont le thème était "*Les Résistances*".

Une création, peut-être sur les mémoires de Joseph Maurel par la compagnie Chiendent théâtre des Mées, qui avait fait une prestation remarquable lors du centenaire monument aux

Républicains de 1851. Voilà le projet dans ses grandes lignes.

Pour conclure, dans le contexte actuel, dans le prolongement des objectifs de notre Association, dans l'esprit des Républicains de 1851 de défendre **la Bonne, la Vraie, la Sociale**, nous avons encore du travail. Car, hélas, le terme de *République* peut aussi couvrir des dictatures qui privent des **libertés** fondamentales, **d'égalité** leurs citoyens. Et que dire de la notion de **fraternité** ?

## – Rapport financier

par Noëlle BONNET :

129 adhérents en 2016 répartis sur 41 département. On constate un effritement depuis 2000 où nous en comptons 200. Mais au cours de ces dernières années, le chiffre se maintient autour de 120 à 130 fidèles adhérents.

### Ressources :

Cotisations = 2507 €

Subventions des communes :

Les Mées = 408 €

Comps = 35 €

Dons = 80 €

Vente de livres = 358 €

### Dépenses :

Bulletins trimestriels = 553

Affranchissements = 500 €

Assurance et divers frais.

### Solde :

9 900 € (Caisse d'Épargne)

2 390 € (CCP)

### Votes :

à l'unanimité pour les rapports moral, d'activité et financier.

**Le montant de la cotisation** (20 €) reste inchangé depuis 10 ans.

**Renouvellement** des membres du bureau et du CA : néant aucune nouvelle candidature ne s'étant manifestée.

---

## • Articles de nos adhérents

Émile GERBE nous adresse un courrier accompagné d'un texte concernant l'un de ses ancêtres, victime du coup d'État dans les Bouches-du-Rhône.

*«Grâce à votre association à laquelle j'adhère depuis avril 2004, j'ai pu consulter votre site qui contient la «Maîtrise d'Histoire de Hugues Breuze». Deux pages sont consacrées à Châteaurenard. À l'aide de vos bulletins-livres, j'ai appris que Denise Devos, conservateur en chef aux A.N., avait écrit un livre «La Troisième République et la mémoire du Coup d'État de Louis Napoléon Bonaparte. La loi de réparation nationale du 30 juillet 1881 en faveur des victimes du 2 décembre 1851».*

*Seuls 3 451 dossiers de réversion ont été conservés ; 7 500 ont disparu. Dans la liste qui figure à l'intérieur de l'ouvrage cité ci-dessus, j'ai retrouvé Pleindoux Auguste sous la référence F<sup>15</sup> 4176<sup>A</sup>.*

*Une cousine parisienne, descendante comme moi d'Auguste Pleindoux, a pu, aux A.N., avoir accès au dossier et faire photocopier les pièces principales”.*

### **Auguste Pleindoux victime du coup d'état de 1851**

Auguste Pleindoux, né à Châteaurenard en 1812, est déclaré, lors de son mariage, en 1830, *apprenti horloger*. Mais la matrice générale des contributions foncières lui a toujours attribué la profession de *batteur d'or*.

Quelques années plus tard, le couple s'installe place de la Victoire à Châteaurenard, comme *cafetiers*, Auguste ayant à côté du café sa boutique d'horloger-bijoutier.

Deux fils sont nés de cette union : Hector en 1838 et Hubert en 1842 ; ils seront l'un et l'autre élèves de l'École Impériale d'Arts et Métiers d'Aix-en-Provence.

Cette vie calme va basculer après le coup d'État du 2 décembre 1851.

Par la lettre du 16 décembre 1851, adressée par le Maire de Châteaurenard au Sous-Préfet d'Arles, nous avons des détails sur les événements qui se situent autour du 2 décembre. Bien entendu nous avons le point de vue d'un camp, mais pas de l'autre...

Le maire écrit qu'avant le 2 *«une certaine agitation régnait parmi les rouges»*, puis à l'annonce du Coup d'État *«près de cent citoyens se rendirent en armes à la mairie. Toute la nuit [du 4 au 5] des patrouilles furent faites dans la ville. Les démagogues furent atterrés par cet appareil de guerre : ils se rendirent dans leurs cafés dont ils sortirent cependant à l'heure prescrite par les arrêtés municipaux»*.

Le lendemain soir, voyant que *«des réunions nombreuses et tumultueuses avaient lieu dans les cafés rouges»* le maire entreprend de fermer immédiatement tous les lieux publics de la commune.

Les journées du 8 au 12 décembre sont fort agitées par la venue d'insurgés originaires de l'Isles et d'Avignon. *«Les rouges»* tentent vainement de prendre la mairie le 9 décembre.

Voici la conclusion de la délibération du Conseil Municipal remerciant le maire Sicard lors de la réunion du 22 février 1852 : *«M. le Maire par sa prudence rare et par sa courageuse fermeté, fit avorter l'exécution de ces sinistres pensées [il s'agit «des criminels projets des anarchistes»]. Toujours à la tête des hommes d'ordre qui vinrent lui prêter leurs concours si empressés, veillant sans cesse de nuit et de jour, au milieu de nos braves pompiers, dont le dévouement fut sans exemple sur sa bonne commune, il a été assez heureux pour nous préserver de bien grands malheurs dont nous avons été si souvent menacés»*.

Ce que ne dit pas la délibération, c'est la répression qui a lieu après les événements de décembre. Voici ce qui arrive à Auguste Pleindoux tel qu'il le relate dans sa lettre du 16 août 1881 adressée au Préfet des Bouches du Rhône pour bénéficier de l'indemnité au titre de victime du Coup d'État.

*«En 1852 j'exerçais la profession de cafetier. Le 24 janvier de la susdite année, sans motif aucun, ma maison fut cernée par plusieurs brigades de gendarmerie, les gardes champêtres de la commune et le commissaire de police cantonal (pour le pire des bandits, il n'y aurait pas eu plus de forces de l'ordre !), je fus arrêté, transféré à Tarascon et écroué dans la prison dite du Château. Pendant mon incarcération, le sous-préfet d'Arles vint nous visiter et il m'apprit que j'étais détenu parce que dans maintes circonstances, notamment dans les élections et au moment du Coup d'État, mes clients et moi avaient (sic) fait actes d'hostilité envers le gouvernement de l'époque»*.

Pendant qu'Auguste croupit dans sa cellule au château du Roi René, ses amis châteaurenardais s'activent pour le faire libérer. Le 11 février, Justin Rousseau, notaire à Tarascon adresse au Préfet des Bouches du Rhône une lettre qui vaut la peine d'être reproduite :

*«Monsieur le Préfet,*

*J'ai l'honneur de vous adresser deux certificats en faveur de Messieurs Pleindoux et Morizot de Châteaurenard, détenus en ce moment en prison pour cause politique. Vous êtes leur juge ; c'est à ce titre que je sollicite de vos bontés quelques instants d'audience.*

*Pleindoux et Morizot ne m'ont pas chargé de discuter auprès de vous les motifs vrais ou faux, patents ou cachés de leur incarcération, ils m'ont chargé seulement de faire un appel, Monsieur le Préfet, à votre intelligence si élevée et à votre cœur si généreux.*

*Les certificats ci-joints dont je confie la lecture à votre bienveillante attention, ne sont pas de ceux qu'on arrache à la faiblesse ou qu'on obtient en mendiant de la commisération. Les signataires honorables de ces pièces connaissent depuis trente et quarante ans les protégés qu'ils couvrent auprès de vous de la considération légitime due à leur caractère privé aussi bien qu'à leur position.*

*Tous ensemble ils implorent, Monsieur le Préfet, votre clémence et votre justice. Pour moi qui me fais le messager de ces prières, je n'ai pour cette mission d'autres droits que ceux que me donnent ma sympathie pour les prévenus et ma confiance profonde dans ce Magistrat qui aura à les juger et les absoudre.*

*Je suis, Monsieur le Préfet, avec la considération la plus élevée, votre obéissant et très respectueux serviteur».*

Bien entendu, le plus important, ce sont les certificats. Le premier est rédigé par trois anciens maires, le percepteur, le receveur de l'Enregistrement et un notaire. Voici sa rédaction intégrale.

*«Nous soussignés Masclé Jean Joseph, Maire de Châteaurenard de 1821 à 1830, Pauleau Jean André, Maire de 1832 à 1838, Rollande-Duplan, Maire de 1838 à 1844, Vieux, percepteur, Roze, receveur de l'Enregistrement et de Villèle, notaire,*

*Déclarons que les sieurs Morizot Jean Henri, négociant, et Pleindoux Auguste, cafetier, sont des hommes probes, amis de l'ordre et jouissant à Châteaurenard d'une excellente réputation ; qu'ils appartiennent à des familles haut placées depuis très longtemps dans l'estime publique ; qu'ils n'ont jamais été considérés comme des hommes de parti et encore moins comme des hommes dangereux pour la société.*

*Certifions en outre que leurs honorables antécédents nous donnent l'entière conviction qu'ils n'ont jamais fait partie d'une société secrète.*

*Châteaurenard le 8 février 1852.»*

Mais le plus surprenant est le second certificat :

*«Le Curé et les Vicaires de Châteaurenard vivement émus de l'état où se trouvent deux familles honorables du pays par suite de la détention de leurs chefs, désirent ardemment que les sieurs Morizot Henri Jean, négociant, et Pleindoux Auguste, cafetier, soient mis en liberté. Ils ne connaissent rien dans leur vie ou dans leurs mœurs qui s'oppose à ce qu'ils soient rendus à la société. Ils ne les ont jamais crus capables de devenir des agents du désordre, des provocateurs de troubles. Ils ne craignent nullement que leur présence dans Châteaurenard puisse nuire à la tranquillité publique, ils pensent au contraire que leur retour pourrait y calmer les esprits, y ramener la paix.*

*Châteaurenard le 9 février 1852»*

Puis juste en dessous des signatures du curé et des deux vicaires, nous lisons :

*«Je soussigné partage en faveur de Messieurs Morizot et Pleindoux les sentiments qui ont inspiré Messieurs les Curé et Vicaires de Châteaurenard.*

*signé : Le Marquis de Valori»*

Cette intervention de la part de personnalités châteaurenardaises influentes a-t-elle permis une libération rapide d'Auguste ? Il semblerait, car le bulletin individuel joint à sa demande de pension mentionne : *«Écroué au château de Tarascon le 24 janvier 1852, il fut mis en liberté par décision de la commission mixte en date du 23 février 1852».*

Nous constatons qu'Auguste a fait un mois de prison mais qu'il n'a pas été présenté devant le Tribunal et n'a donc eu aucune condamnation pour les faits qui lui étaient reprochés.

Au titre de la loi du 30 juillet 1881, instituant « les indemnités viagères aux victimes du Coup d'Etat du 2 décembre 1851 », Auguste Pleindoux recevra, chaque année, 100 francs. Les héritiers directs pouvaient bénéficier de la moitié de cette pension. A son décès, en 1895, chacun de ses fils reçut, sa vie durant, la somme annuelle de 25 francs.

La presse avait relaté la disparition de ce vieux républicain en ces termes : « Avant-hier, ont eu lieu les obsèques d'un vétéran pensionné du Coup d'Etat, Auguste Pleindoux, âgé de 84 ans.

Ses fils, surtout Hector, seront à l'origine du Cercle Républicain de Châteaurenard fondé en 1900.

---

## • Publications

– Mémoires de Daniel Bénédite : **«Un Chemin vers la Liberté sous l'Occupation (1940-1944)»**, texte établi et présenté par **Jean-Marie Guillon et Jean-Michel Guiraud**.

Textes en grande partie inédits avec deux livrets de photos de la collection de l'auteur déposées aux Archives Départementales à Marseille. Cet ouvrage relate l'action humanitaire de Varian Fry et de Daniel Bénédite à Marseille entre 1940 et 1942 en faveur des intellectuels, des artistes et des hommes politiques ou syndicalistes

pourchassés par les nazis, entre 1940 et 1942, les chantiers forestiers installés dans le Var avec le concours des Espagnols, opposants politiques, où se développe une Résistance, et les ateliers du Raphia de Cagnes-sur-Mer fondés avec l'appui du Centre Américain de Secours.

Les souvenirs de Daniel Bénédite s'inscrivent en contrepoint des mémoires de Varian Fry ou de Mary Jayne Gold. Avec une approche culturelle, liée à la présence des artistes surréalistes à la Villa Air-Bel, Daniel Bénédite met en exergue les implications politiques de l'exil des intellectuels antifascistes. Il dénonce, comme Varian Fry, l'atrocité des régimes totalitaires et du génocide nazi pendant la guerre, mais sa vision plus personnelle de l'exil vers les États-Unis, qu'il organise avec Varian Fry, donne une touche originale à son récit et apporte des précisions sur le travail clandestin du *Centre Américain de Secours*, installé à Marseille, jusqu'à sa fermeture arbitraire par le régime de Vichy.

608 p. (2 cahiers de photos couleurs). 29 € TTC. *Les Éditions du Félin*, 7 rue du Faubourg-Poissonnière 75009 Paris. Une conférence sur le sujet sera donnée par Jean-Marie Guillon le 14 mars prochain à l'Escale à 20 h 30.



## • *Le Suffrage Universel : une autre réflexion*

par Raymond HUARD

### Faut-il douter du suffrage universel ?

L'article un peu désabusé de René Merle sur le suffrage universel (Bulletin-Lettre n° 75) critique à juste titre les illusions que cette nouvelle réalité a pu faire naître en son temps et incite à être vigilant sur l'approche qu'on peut en avoir aujourd'hui.

Suffit-il cependant de s'en tenir à cette appréciation ? Si le suffrage universel a pu faire naître des illusions, quelle en était l'origine ? Ne pouvait-on penser que si on donnait la parole à la masse de la population travailleuse, la plus nombreuse, celle-ci se prononcerait nécessairement en faveur de mesures favorables au peuple ? C'est bien pourquoi, en 1848, la réaction première de la bourgeoisie à l'institution du suffrage universel a été l'épouvante. Mais elle a vite constaté tous les ressorts d'ordre sociologique dont elle disposait pour canaliser et utiliser ce nouveau mode d'expression politique. Blanqui avait compris cela très vite, mais sa proposition de retarder l'exercice du suffrage était irréalisable. Lui-même reconnaîtra plus tard que pour éclairer vraiment la paysannerie, il fallait non pas un an, mais au moins vingt ans. Le gouvernement provisoire n'était pas en mesure d'instaurer une dictature provisoire.

L'assemblée élue, la Constituante, où les républicains de la veille ou du lendemain étaient en majorité, rédigea malgré tout une constitution acceptable et qui n'empêchait pas de futurs progrès. C'est minimiser la responsabilité énorme de Louis-Napoléon que de considérer que la Seconde République n'était pas viable. Ce qui est remarquable, c'est que, malgré le coup d'État, les républicains ne renoncèrent pas au suffrage universel mais simplement comme Edgar Quinet considérèrent qu'il n'avait pas le droit de mettre en cause la République ou, avec Victor Hugo, pointèrent les dangers essentiels qui en menaçaient l'exercice. Plus tard le suffrage universel continua à faire l'objet d'attaques sévères de la part de Proudhon ("la pierre d'achoppement de la liberté"), des socialistes à leurs débuts qui y virent "un mode d'escamotage périodique des

révolutions”, du syndicalisme révolutionnaire avant la guerre de 1914 ou des anarchistes. Mais les espoirs de révolution violente se sont révélés illusoire. On a souvent aussi critiqué le suffrage universel en mettant en lumière sa trop grande sensibilité aux variations conjoncturelles de l’opinion. Jaurès au contraire le plaça toujours, peut être avec quelques illusions, au premier rang des instruments d’émancipation et pourtant, au cours de ses campagnes électorales dans le Tarn, il avait pu mesurer comment la réaction locale pouvait mobiliser haineusement une fraction de la population contre lui. Mais pour lui, la confiance dans le suffrage n’était pas séparable de la nécessité pour la classe ouvrière de s’organiser de façon toujours plus poussée, seule garantie pour qu’un progrès soit envisageable. Cette approche reste toujours valable, même si chaque époque soumet l’exercice du suffrage universel à de nouveaux défis qu’il n’est pas toujours facile de maîtriser. Il reste bien vrai que c’est un engagement politique constant et multiforme d’une fraction importante de la population, mobilisant progressivement le reste de celle-ci, évitant tout sectarisme et Jaurès était particulièrement sensible à cette exigence, qui seul peut faire de l’expression du suffrage, non pas une panacée occasionnelle, mais un moyen essentiel de libération et de progrès.

**Raymond Huard**

### • **Nos adhérents publient**

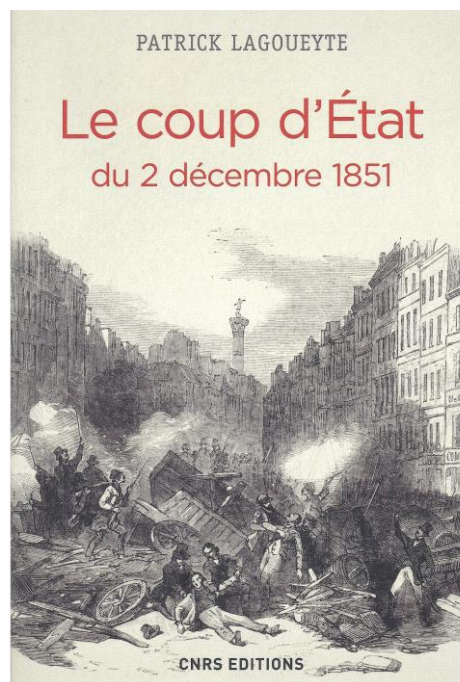
Patrick La GOUEYTE nous avait fait, le 1<sup>er</sup> décembre 2015, Lors de notre AG à Saint Étienne-Les-Orgues, une belle conférence sur **“les communications et informations au cœur du coup d’État du 2 décembre 1851”**.

Il publie aujourd’hui un ouvrage : **“Le coup d’État du 2 décembre 1851”**. Octobre 2016, Éditions du CNRS, 353 p. 25 €.

Notre ami Raymond Huard l’a commenté pour *l’Humanité* dans un article intitulé **“Le 18 brumaire sous le scalpel de l’Histoire”**.

“Le coup d’État de Louis Napoléon Bonaparte qui a mis fin à la II<sup>e</sup> République est un événement majeur au XIX<sup>e</sup> siècle. On en traite

ordinairement les biographies du futur Napoléon III ou dans les histoires de la II<sup>e</sup> République dont il marque la fin<sup>1</sup>. En 1951, Henri Guillemin l’avait retracé dans le livre passionné, en stigmatisant le *“Gang de l’Élysée”*, mais il s’était focalisé sur les événements parisiens, en négligeant les réactions hors de Paris.



Depuis cette date, la tendance historiographique a été plutôt à minimiser le caractère scandaleux de cette initiative, comme si, au fond, la II<sup>e</sup> République n’avait pas été viable, au profit d’un Napoléon III modernisateur de la France.

Patrick Lagoueyte, historien spécialiste du XIX<sup>e</sup> siècle, a choisi, avec sobriété, de décrire le coup d’État en tant que tel, dans tous ses aspects, et il nous en livre l’étude la plus complète et la plus précise qu’on puisse lire aujourd’hui. Il a puisé sa documentation aux meilleures sources d’archives, en particulier militaires, et a profité aussi du travail accompli depuis près de vingt ans par l’Association 1851 pour la mémoire des résistances républicaines dans le Sud-Est de la France. Outre les événements les plus connus, sa curiosité s’est étendue, par exemple, à la communication du pouvoir au moment du coup d’État, décisive pour comprendre l’attitude de la population. Il donne un état sans précédent de la réaction immédiate des autorités de tous ordres

<sup>1</sup> Signalons l’ouvrage collectif publié par la Société d’histoire de la Révolution de 1848 : *Comment meurt une République. Autour du 2 décembre 1851*. Créaphis 2004.

et montre aussi que l'opposition au coup d'État, si on prend en compte toutes les formes qu'elle a prises, de la simple réaction personnelle à la tentative organisée de riposte insurrectionnelle, a été véritablement multiforme. Il étudie jour par jour les réactions de la province, grâce à des cartes originales, en situant bien le moment, le 7 décembre, ou le vent tourne de façon décisive. Louis Napoléon n'en a pas moins pris l'initiative par les décrets des 8, 9 et 10 décembre d'instituer un régime de terreur contre les opposants (arrestations massives, création de juridictions exceptionnelles). Si la résistance insurrectionnelle n'est définitivement abattue dans le Sud-Est que le 10 décembre, la chasse aux divers opposants se poursuivra encore pendant des mois grâce à une mobilisation de

tout l'appareil d'État. Parallèlement, l'entreprise de légitimation du coup d'État grâce à un plébiscite, au départ un peu brouillonne, s'accompagne de mesures pour gagner les milieux d'affaires et le clergé. Mais une opposition légale ou sourde (grâce aux bulletins nuls) se manifeste au moment même du plébiscite. Le passage à l'Empire, plus sagement organisé, viendra ensuite. Au final, *"le régime instauré par le coup d'État reste la dictature la mieux organisée, la plus aboutie qu'ait connue la France et qui ne donnera pas de signe de faiblesse avant le début de la décennie suivante."*

**Raymond Huard**

---

**Dernière minute** Notre amie et adhérente Thérèse DUMONT vient d'être honorée de:

**LA MÉDAILLE DE CHEVALIER  
DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Au titre de Combattants Volontaires de la Résistance en Zone interdite rattachée,  
Officier des Palmes académiques,  
Membre du jury départemental du Concours de la Résistance et Déportation,  
Co-auteur, avec Simone Pélissier, de l'ouvrage  
**"Femmes en Résistance"** (1994)  
distingué par le label *"Cinquantenaire des Débarquements et de la Libération"*,  
Animatrice d'associations patriotiques et de mémoire.  
*La remise devait avoir lieu en mairie de Mane (Alpes-de-Haute-Provence)  
le samedi 28 janvier 2017 à 15 h.*

**Toutes nos félicitations à cette combattante acharnée.**

---

**Cotisation 2017**

*N'attendez pas de vous acquitter de votre cotisation pour cette nouvelle année  
Elle n'a toujours pas augmenté*

**Bulletin d'adhésion 2017 :**

Nom.....Prénom.....tél.....

Adresse postale.....

email.....

Chèque 20 € à adresser à : Noëlle Bonnet 118 Montée des Esclapes 04600 MONTFORT